

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 19 décembre 2005

Etaient présents : Mesdames FOURNIER, HENRY, MORCEL.
Messieurs MACQUIN, VELLE, GIRARD, ANDRE, THIERY, VAUTRIN,
BESANCON, LUCIE, BRASSEUR, HANGEN, ARESI, GEORGE,
HANRIOT.

ORDRE DU JOUR :

- Redevance pour les ordures ménagères 2006,
- Redevance pour l'assainissement 2006,
- Intérêt communautaire,
- Commission déneigement,
- Taux des 4 taxes directes locales,
- Questions diverses.

Mme FOURNIER remercie les conseillers de leur présence.

1/ REDEVANCE POUR LES OM 2006

Mme FOURNIER présente le compte d'exploitation 2005 des ordures ménagères, de la déchetterie et du tri sélectif.

- . les dépenses OM + déchetterie sont inférieures aux recettes,
- . les dépenses du tri sélectif sont supérieures aux recettes,
- . l'état récapitulatif de l'ensemble des services montre des dépenses et des recettes qui s'équilibrent.

Mme FOURNIER explique que les factures Barisien sont calculées à partir de la population recensée Insee alors que le redevance est encaissée à partir de la population réelle (*ce qui explique pourquoi les recettes OM + déchetterie sont > aux dépenses*).

Pour faire suite à la demande d'un conseiller communautaire, M. VAUTRIN a étudié un nouveau mode de calcul pour la redevance OM + déchetterie avec une part fixe et une part variable.

Les conseillers décident de ne pas retenir cette proposition, trop complexe et pénalisant les personnes seules, notamment les personnes âgées..

Par ailleurs, M. VAUTRIN demande aux conseillers s'ils souhaitent maintenir au moins un ramassage des monstres dans l'année bien que la déchetterie soit ouverte.

Il rappelle que le contrat Barisien arrive à échéance le 31 décembre 2006 ; les conseillers souhaitent connaître le coût d'une collecte par an des objets encombrants.

Par ailleurs, il informe les conseillers qu'une étude en régie est en cours en partenariat avec la CCIV. Cette étude est menée avec l'aide d'une école d'ingénieur. Des étudiants passeront dans les foyers (*pour 2 ou 3 communes de la CCCH*) pour enquêter sur la qualité du service de collecte des OM.

Les communes concernées seront informées de ce passage pour diffusion auprès de leur habitant.

Mme FOURNIER propose pour la redevance OM + déchetterie 2006 :

- . la part OM reste à 44,00 euros,
- . la part déchetterie passe de 5,00 à 7,00 euros afin de faire face aux factures de fonctionnement correspondantes à une année complète,

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la proposition de Mme la Présidente.

Les autres conditions restent inchangées, à savoir :

- . situation au 1^{er} janvier de chaque année,
- . rôles établis par les communes et transmis à la CCCH pour le 05.05.2006 au plus tard (aucune modification ne pourra être apportée par la CCCH sur les rôles reçus des communes),
- . recouvrement pour le 30 juin pour les utilisateurs.

2/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Aucune recette n'est encaissée pour l'instant sur le budget assainissement car beaucoup de factures relatives au 1^{er} semestre 2005 ne sont pas recouvrées à ce jour.

Concernant la commune de Trembecourt, le relevé des compteurs a eu lieu courant décembre. Le transfert de la recette se fera début 2006.

Mme FOURNIER rappelle que le montant de la redevance prévue au budget 2005 était de 0,20 euros /m³ + 10,00 euros de taxe / raccordement / an

En 2006, il faudra prévoir quelques travaux d'assainissement et certainement des frais d'études complémentaires.

Par ailleurs, l'étude BEPG, le passage caméra et les honoraires de la DDE présentent un solde résiduel d'environ 9 000,00 euros sur le budget de la CCCH qu'il convient de transférer sur le budget assainissement. En effet, toutes les dépenses et recettes seront désormais inscrites au budget assainissement.

Mme FOURNIER propose pour la redevance assainissement 2006 :

- . 0,30 euros / m³ + 10 euros de taxe / raccordement / an

Les conseillers communautaires acceptent à 6 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

3/ INTERET COMMUNAUTAIRE

L'intérêt communautaire a pour but de préciser l'intérêt communautaire des compétences figurant dans les statuts. Cela permet de mieux définir le partage des compétences entre communes et communauté de communes.

Mme Fournier propose de constituer un groupe de travail constitué des 9 maires qui réfléchiront à la rédaction des nouveaux statuts.

La première réunion est fixée le mardi 17 janvier 2006 à 20h30 à la CCCH.

4/ DENEIGEMENT

Mme FOURNIER informe les conseillers que le contrat de déneigement arrive à échéance au 31.03.2006.

Selon le code des marchés publics, la CCCH doit publier son cahier des charges et procéder à un appel d'offres.

Afin de gérer au mieux ce dossier, Mme FOURNIER propose de constituer une commission déneigement.

M. VAUTRIN, M. BESANCON, Mme FOURNIER, Mme HENRY, Mme MORCEL font partie de cette commission.

5/ TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Mme FOURNIER ne souhaite pas procéder au vote des 4 taxes ce soir.

Elle demande simplement aux conseillers de réfléchir à la situation car il faut donner à la CCCHaye les moyens d'exercer ses compétences.

Une simulation chiffrée de ce que représente l'augmentation du taux des 4 taxes sera demandée à M. LISCH.

6/ QUESTIONS DIVERSES

- M. VAUTRIN présente un courrier de la chambre d'agriculture « Graines de paysage ».
Les conseillers communautaires proposent le terrain attenant à la ZAC.

- Afin de mieux appréhender les aspirations des entreprises artisanales de notre territoire, la chambre des métiers et de l'artisanat souhaite consulter leur perspective et leur besoin à l'aide d'un questionnaire, dont copie sera adressée dans chaque mairie.

Mme FOURNIER demande aux maires de bien vouloir transmettre ce questionnaire à toutes les entreprises concernées.

- La fête de la communication se déroulera le 02 juin 2006 à Lay St Rémy. Une aide financière de la CCCH est sollicitée pour un montant de 200,00 euros.

Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, de verser cette aide.

- Une subvention pour un ravalement de façade.

- Mme FOURNIER demande si le règlement du matériel intercommunal convient. Elle rappelle que toute location nécessite la délivrance d'un chèque de caution ou à défaut une attestation.
Aucune remarque de la part des conseillers, le règlement est reconduit comme tel.

- Le conseil économique et social de lorraine souhaite mobiliser les intercommunalités et les communes pour une desserte TGV de Bar le Duc à Commercy et Toul.

Les conseillers proposent de rédiger un courrier de soutien.

- M. BRASSEUR demande à Mme FOURNIER ce qu'il en est de sa demande pour la restauration de son ruisseau. Il rappelle qu'en cas de précipitations continues, la commune de Grosrouvres se trouverait inondée.

Après un état plus détaillé de la situation, Mme FOURNIER prend note de l'urgence de ce dossier ; elle se charge de le préparer et propose à M. BRASSEUR de se rencontrer début janvier 2006 pour le finaliser.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER

